

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP)

Suite au renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, les nouveaux membres du Bureau du SIRP ont été élus lors de la séance du 15 juillet 2020.

1-Le Comité Syndical est ainsi constitué :

Pour Saint Aubin des Bois : MM MAURENARD Guy, GUESNET Michel, MOMMESSIN Thierry, DZIEZUK Thomas, MMES BONVALLET Isabelle, PIEDAGNIEL Sophie.

Pour Fontaine la Guyon : MM RIOLET Pascal, AUGEREAU Patrick, BOTTEREAU Frédéric, MMES CHENESSEAU Marie-Anne, JEGOREL-GIRARD Elodie, PEREIRA Carla.

La communauté de communes « Entre Beauce et Perche » (à laquelle appartient la commune de Fontaine la Guyon), pour la compétence « **transports** », est représentée par MM GIGOU Pierre, RIOLET Pascal, MEUNIER Eric, MMES THIBOUST Véronique, CHENESSEAU Marie-Anne, PEREIRA Carla.

La PRÉSIDENTE élue du SIRP est Madame CHENESSEAU Marie-Anne, le VICE-PRÉSIDENT élu est Monsieur GUESNET Michel.

Le secrétariat est assuré par Mme FOUANON Béatrice à la mairie de Saint Aubin des Bois.

2-Bilan des effectifs pour la rentrée scolaire 2020-2021 :

110 élèves fréquentent l'école élémentaire de Saint Aubin des Bois et 158 élèves l'école primaire de Fontaine la Guyon sur un total d'enfants scolarisés dans nos deux communes de 268 enfants.

106 enfants viennent de la commune de Saint Aubin des Bois et 159 enfants de la commune de Fontaine la Guyon, plus 3 enfants hors secteur.

Cela représente environ 202 familles soit 79 familles sur Saint Aubin des Bois et 123 familles sur Fontaine la Guyon.

Ce qui fait en pourcentage pratiquement 40 % pour Saint Aubin des Bois et 60 % pour Fontaine la Guyon ; ces pourcentages entrent en ligne de compte dans la répartition des dépenses pour le budget commun du SIRP.

L'école de Saint Aubin des Bois comporte 5 classes : CE1, CE2, CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2 dont les effectifs oscillent entre 20 et 24 enfants.

L'école de Fontaine la Guyon accueille 6 classes : quatre classes maternelles PS, PS-MS, MS-GS, MS-GS, approchant les 30 enfants et deux classes élémentaires de Cours Préparatoire de 21 et 23 élèves.

3-Accueil périscolaire sans hébergement

Les enfants dont les parents ont rempli l'inscription bénéficient d'un accueil périscolaire le matin et/ou le soir. Les horaires d'accueil sont :

Pour Saint Aubin des Bois : 7H15 – 8H50 et 16H30-19H

Pour Fontaine la Guyon 7H30-8H50 et 16H30-19H, passé à 7H15 depuis peu le matin avec la pandémie et les enfants de maternelle qui sont tous à Fontaine la Guyon.

Ces deux accueils sont gérés par l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (ADPEP 28) qui met à disposition des animateurs en fonction des normes fixées par la loi c'est-à-dire une animatrice pour 10 enfants en maternelle et une animatrice pour 14 enfants en élémentaire.

Pour Saint Aubin de Bois présence deux animatrices plus une directrice-animateuse.

Pour Fontaine la Guyon présence d'une directrice (car au-delà de 50 enfants), plus 5 animatrices ou animateurs.

L'ADPEP présente un budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année scolaire, les communes fixent les tarifs applicables aux familles et l'équilibre financier est assuré par les deux communes.

4- Restaurant scolaire de Saint Aubin des Bois



Le restaurant scolaire fonctionne en deux services qui s'adaptent aux nouvelles conditions sanitaires, de midi à 13H20.

Le personnel se compose d'une cantinière et de quatre surveillantes qui gèrent le moment passé dans le réfectoire et la pause dans la cour.

Les repas sont fournis par Chartres Métropole Restauration dont vous trouverez l'historique en cliquant sur le logo Chartres Métropole sur internet. Vous pourrez même accéder aux menus de la semaine. (A Fontaine la Guyon les repas sont faits maison).

En ce moment, ce sont 105 enfants au maximum qui sont accueillis à Saint Aubin des Bois.

Cette année, les enfants ont le choix entre 4 repas **standard** comprenant un repas végétarien une journée par semaine, **ou** 4 repas **veggie**.

Le restaurant scolaire comporte 14 tables de 6 places permettant le service.

5-Le transport scolaire

Notre commune étant regroupée avec Fontaine la Guyon, cela entraîne un service de car TRANVDEV Eure et Loir pour le déplacement des élèves. Ce sont donc deux cars qui véhiculent nos enfants matin et soir.

Un accompagnateur se trouve dans chaque car pour assurer la sécurité des enfants (vérification ceinture attachée). Les bus sont équipés d'une billettique sans contact. Les cartes sont obligatoires et renouvelables à chaque rentrée scolaire.

6-La piscine

Pour notre commune qui fait partie de Chartres Métropole, si nous voulons bénéficier de la gratuité (transport et ligne d'eau), il faut aller au complexe aquatique l'Odyssée (alors que nous avons la piscine de Lucé-Mainvilliers toute proche !) ce qui entraîne un déplacement beaucoup plus long en temps (deux heures et demie l'aller-retour pour 40 minutes dans le

bassin). Seules les classes concernées par le planning de la piscine fonctionnent sur 12 séances.

En ce qui concerne Fontaine la Guyon qui fait partie de la communauté de communes « Entre Beauce et Perche », les prestations sont payantes au nombre d'enfants de la commune présents dans chaque classe qui profite des créneaux piscine (transport et ligne d'eau) depuis l'année scolaire 2018/2019. Les tarifs pour Fontaine la Guyon sont fixés ainsi : le trajet aller retour en car 112,30 €, la ligne d'eau 77,05 €.

Mais un nouveau statut pour la piscine de Lucé – Mainvilliers pourrait voir le jour, initié par le nouveau maire de Lucé, Président du Syndicat des Vauroux, qui veut faire inscrire la piscine comme infrastructure d'intérêt communautaire pour Chartres Métropole, au même titre que l'odyssée, et en complémentarité justement avec l'Odyssée. Ces deux piscines permettraient une offre élargie à même de répondre à la totalité des besoins des 66 communes de Chartres Métropole pour l'apprentissage de la natation avant l'entrée au collège. De plus nous pourrions profiter de la proximité de la piscine de Lucé-Mainvilliers, en tant que communes proches, ce qui réduirait considérablement le temps de transport. Affaire à suivre.

7-Le personnel géré par le SIRP

Pour l'ensemble de la structure, ce sont 12 personnes à horaires différents qui en assurent le bon fonctionnement et qui interviennent pour le secrétariat, l'accueil périscolaire matin et soir, la cuisine, la surveillance dans les cars, comme agent technique spécialisé pour les écoles maternelle (ATSEM), la surveillance cantine et cour.

8-Les locaux

Chaque commune est propriétaire de ses locaux scolaires (sécurité, travaux) et responsable de l'entretien de ceux-ci; c'est ainsi que les heures de ménage sont prises en charge par chaque commune.

Par contre, fait partie du budget du SIRP, tout l'équipement des classes et annexes, n'oublions pas que nous sommes dans l'ère informatique et de l'enseignement qui doit y être adapté (ordinateurs, école numérique, vidéoprojecteurs interactifs, tablettes, maintenance), ainsi que tout le mobilier moderne (tables, chaises, tableaux, bureaux).